



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 11 juin 2026

Séance du jeudi 11 juin 2026 20:30 à Salle de réunion

Membres présents :

Yannick VILLEMIN, Luc PERRIN, Dominique TACHET, Charlotte MANDLER, Sylvain COANET, Ludovic VARNIER, Jocelyne HAUTY, Mathilde VINCENT, Cindy SAUNIER, Adeline TOTTOLI, Nicolas BRETON, Lydie SAUNIER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Séverine SIGRIST (donne pouvoir à : Yannick VILLEMIN), Damien FRANOUX (donne pouvoir à : Charlotte MANDLER), Régis COLIN (donne pouvoir à : Lydie SAUNIER)

Membres Absents :

Président de séance : Yannick VILLEMIN

Secrétaire de séance : Charlotte MANDLER

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Institutions et vie politique : Approbation du procès-verbal
2	Institutions et vie politique : Délégations du Conseil Municipal au Maire
3	Finances : Décision modificative n°1
4	Finances : Attribution de subventions aux associations
5	Vie politique : Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
6	Intercommunalité : Transfert de la compétence « éclairage public »
7	Autres domaines de compétences : Renouvellement de l'Adhésion à la société publique locale SPL-XDEMAT
8	Autres domaines de compétences : Approbation du rapport de gestion 2024 de SPL-XDEMAT
9	Autres domaines de compétences Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

30/2026-04 Institutions et vie politique : Approbation du procès-verbal

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026,

Mme Lydie SAUNIER souhaite formuler une observation sur la rédaction du point relatif aux échanges intervenus entre elle et M. Yannick VILLEMIN au sujet des commissions.

Elle demande que la précision suivante soit ajoutée :

Je pensais que nous allions débattre du positionnement au sein des commissions lors de la réunion de Conseil Municipal.

Aucune autre observation n'étant formulée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal du 9 avril 2026.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

31/2026-04 Institutions et vie politique : Délégations du Conseil Municipal au Maire

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 17/2026-02

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 3° De procéder, dans la limite de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par les délibérations n° 02/2011 du 25 juillet 2011 et n°16/2022 du 07 avril 2022.
 - 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour toutes les possibilités d'actions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
 - 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € ;
 - 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 500 000 € ;
 - 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, et sans limite ;
 - 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 - 26 ° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour toutes opérations éligibles à des aides financières en fonction des plans de financement ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes aux matières déléguées.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

32/2026-04 Finances : Décision modificative n°1

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2026. Les mouvements et inscriptions de crédits sont les suivants :

Section Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
61 Services extérieurs	613	Locations	5 000,00 €	
61 Services extérieurs	615221	Entretien réparation bâtiment	20 219,44 €	
61 Services extérieurs	615231	Entretien réparation voirie	6 739,20 €	
61 Services extérieurs	615232	Entretien réparation réseau	1 672,98 €	
75 Autres produits de gestion courante	75888	Autres produits de gestion courante		26 958,64 €
65 Autres charges de gestion courante	65888	Autres	- 6 672,98 €	
TOTAL			26 958,64 €	26 958,64 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- approuve la décision modificative n° 1 ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

33/2026-04 Finances : Attribution de subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2/2019 relative aux modalités d'attribution des subventions aux associations,

Considérant qu'il entre dans les attributions du Conseil Municipal d'accorder des subventions aux associations locales sous réserve qu'elles se conforment aux règles établies par le Conseil Municipal,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

M. le Maire présente également la demande de subvention exceptionnelle de l'ASGDC afin de financer les feux d'artifice,

M. le Maire présente également la demande de subvention exceptionnelle de l'association De Toutes Pièces afin de couvrir l'achat de décors,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations qui en font la demande, pour l'année 2026 comme suit :

Associations et Organismes	Montant 2026
- FJEP (Foyer des Jeunes et d'Education Populaire) (retrait de Cindy SAUNIER et Lydie SAUNIER)	400 €
- ASGDC	900 €
- Les amis de l'école (retrait de Charlotte MANDLER et Adeline TOTTOLI)	325 €
- Dan'Music	250 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers (retrait de Charlotte MANDLER)	300 €
- Directissimo (retrait de Yannick VILLEMIN)	250 €
- De toutes pièces (retrait de Damien FRANOUX)	275 €
- Société de chasse communale La Saint Hubert (retrait de Nicolas BRETON)	275 €

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 euros pour le financement des feux d'artifice pour l'association ASGDC,
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 180 euros pour le financement de décors pour l'association De Toutes Pièces (retrait de Damien FRANOUX).

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

34/2026-04 Vie politique : Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu, à l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux de mai dernier, de procéder à la nomination de nouveaux commissaires appelés à siéger au sein de la CCID.

Il rappelle à ce titre que cette commission est constituée par, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants.

La désignation des six commissaires titulaires et six commissaires suppléants est faite par le Directeur Départemental des Services Fiscaux des Vosges sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations en tenant compte des conditions suivantes :

Les commissaires, hommes ou femmes doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne et âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet les propositions suivantes :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	PERRIN	Luc
Madame	MANDLER	Charlotte
Monsieur	TACHET	Dominique
Madame	SAUNIER	Cindy
Madame	HAUTY	Jocelyne

Monsieur	COANET	Sylvain
Madame	SIGRIST	Séverine
Monsieur	BRETON	Nicolas
Madame	TOTTOLI	Adeline
Monsieur	FRANOUX	Damien
Monsieur	VARNIER	Ludovic
Madame	VINCENT	Mathilde
Monsieur	COLIN	Régis
Madame	SAUNIER	Lydie
Monsieur	TARDY	Daniel
Madame	FAGOT	Annie
Madame	PAPI	Agnès
Monsieur	BECK	Benjamin
Madame	VAUTHIER	Pauline
Madame	IRTHUM	Delphine
Monsieur	LEDUC	Dominique
Monsieur	DENIS	Michel
Monsieur	FOMBARON	Dominique
Monsieur	PERROT	Gilles

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

35/2026-04 Intercommunalité : Transfert de la compétence « éclairage public »

Vu les Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) approuvés par arrêté préfectoral n°DCL BFLI n° 029/2025 en date du 13 mai 2025,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du SDEV lors de la séance du 04/12/2025,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et entretien, votées par le Comité du SDEV lors des séances des 23/03/2022 pour l'investissement et 04/12/2025 pour l'entretien,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'investissement et l'entretien, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

36/2026-04 Autres domaines de compétences : Renouvellement de l'Adhésion à la société publique locale SPL-XDEMAT

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 1er janvier 2026, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

37/2026-04 Autres domaines de compétences : Approbation du rapport de gestion 2024 de SPL-XDEMAT

Par délibération du 10 décembre 2019 le Conseil Municipal avait décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 25 mars 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),

un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,

et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

38/2026-04 Autres domaines de compétences Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : risques naturels liés aux inondations, risques sismiques, risques mouvements de terrain, risques naturels liés aux retraits et gonflements des argiles, risques liés au Radon ou encore les risques dus à la pollution des sols ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2024 ;

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être révisé au minimum tous les cinq ans afin de tenir compte de l'évolution de la connaissance des risques, de leur éventuelle évolution, ainsi qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde ci-annexé.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après avoir donné lecture des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) déposées en mairie entre le 9 avril 2026 et le 11 juin 2026, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas exercé, au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur les immeubles bâtis et non bâtis suivants :

- vente consort JACQUEL – Section B n°2546 – 1024 rue de Xertigny en date du 23 mai 2026,
- vente de Madame et Monsieur David BRETON – Section ZB n°164, 178 et 76 – 1347 rue de Xertigny en date du 13 avril 2026,
- vente Madame et Monsieur ERNEWEIN – Section ZO n°208 et 210 – 163 rue de Darney en date du 6 juin 2026

Puis le Conseil Municipal a :

↳ Communauté d'Agglomération d'Epinal :

- entendu l'élection de M. Yannick VILLEMIN au poste de 1er vice-président de la CAE, chargé de la cohésion territoriale,
- noté que M. Yannick VILLEMIN et M. Luc PERRIN sont désignés comme représentants titulaires au SCOT,
- entendu l'élection de M. Yannick VILLEMIN au poste de Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,
- noté de MM. Dominique TACHET et Nicolas BRETON sont désignés comme délégués au Syndicat des Eaux du Bolon,
- entendu l'élection à la présidence du Syndicat des Eaux du Bolon de M. David THOUVENIN (commune de Fomerey) et celle de M. Dominique TACHET en qualité de membre du bureau,
- entendu les chiffres de fréquentation du service Vilvolt de vélos en libre-service à Girancourt, il est indiqué par exemple que 23 habitants différents de la commune ont utilisé ce service durant les six derniers mois pour un total de 39 utilisations enregistrées au mois d'avril,
- entendu l'inauguration de l'aire de camping-cars le 12 mai dernier et noté les premiers retours positifs des commerçants de Girancourt,

↳ Commission Forêt :

- noté que la commission s'est réunie le 18 mai dernier afin d'élaborer le programme de travaux pour l'année 2026,
- noté la remise en état de la piste de débardage de la parcelle n° 7 effectuée par la société SARL GAILLARD Travaux,

↳ Commission Cadre de Vie et environnement :

- noté qu'une réunion publique consacrée au frelon asiatique se tiendra le mercredi 1er juillet 2026 à la salle polyvalente,
- noté la reprise du projet « Sentier nature » au sein de la zone humide,
- noté que la commune constitue un dossier de candidature au label « Territoires engagés pour la nature »,

↳ Commission Action sociale, fêtes et cérémonies et animation :

- noté que la fête des parents s'est déroulée le dimanche 7 juin 2026, au cours de laquelle deux des cinq bébés nés durant l'année étaient présents en compagnie de leurs parents.
- noté que le repas des anciens se tiendra le dimanche 11 octobre 2026 à midi,

↳ Commission Voirie:

- noté qu'une réunion s'est tenue avec le Conseil Départemental concernant la vitesse excessive sur les routes départementales. En lien avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, un dispositif de mesure sera installé pour analyser la fréquentation et les vitesses dans les rues de Xertigny et de la Gare,

↳ Commission Bâtiments :

- noté qu'un point réglementaire et sécuritaire a été réalisé sur tous les bâtiments communaux,
- entendu le point sur l'état des sinistres en cours,
- noté que les travaux du plateau multisports commenceront le 6 juillet 2026,

↳ Commission RPIC :

- entendu la participation de 7 362,28 € de la commune de Dommartin-aux-Bois au financement du plateau multisports,
- entendu les comptes rendus du 2^{ème} et 3^{ème} conseils d'école des 6 mars 2026 et 4 juin 2026,
- entendu la répartition pour la rentrée scolaire 2026/2027 des 110 élèves
- entendu que les effectifs de fréquentation des services périscolaires restent élevés,
- vu la présentation du projet des ombrières sur le parking des la Maison des Services,
- entendu que la liste des coordonnées postales et téléphoniques du Conseil Municipal a été donnée à au sénateur Jean HINGRAY,
- entendu la désignation de M. Damien FRANOUX en qualité de correspondant incendie et secours,
- noté le départ de Mme Perrine CONTE, nutritionniste, l'arrivée de Mme Céline GUINARD, sophrologue, à compter du 1er septembre et le départ de Mme Virginie LAPORTE, psychologue, prévu le 15 septembre prochain,
- entendu les micro-coupures sur lesquelles l'information est systématiquement transmise à ENEDIS. Enedis réalise actuellement une visite préventive par hélicoptère du réseau aérien de distribution électrique 20 000 volts afin de contrôler l'état des installations et de garantir la fiabilité de l'alimentation en électricité.
- note que la demande d'aide financière auprès de la Fondation Brigitte BARDOT pour la campagne de stérilisation des chats n'a pas pu aboutir en raison de l'absence d'identification des animaux et des faibles demandes des habitants ces dernières années,
- entendu le don de 50 € de la famille GÉRARD,
- entendu le départ de M. Jérôme DEMANGEL, responsable technique, prévu le 30 juin prochain,
- entendu la composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales :
 - titulaires : Mme Séverine SIGRIST, M. Dominique FOMBARON, Mme Annick DURIN,
 - suppléants : M. Sylvain COANET, Mme Annie FAGOT, M. Gilles PERROT,
- entendu la question de Mme Jocelyne HAUTY concernant la réception d'un courrier de Mme Annie ETIENNE. M. Yannick VILLEMIN indique que celui-ci a été transmis au service instructeur urbanisme de la CAE et que la réponse sera donnée au prochain Conseil Municipal,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h30

Fait à GIRANCOURT,

Le Secrétaire de séance,
Charlotte MANDLER



Le 16/06/2026 ,
Le Maire

